

Avis voté en plénière le 14 septembre 2016

Contribution des emplois de la biodiversité à la transition écologique

Déclaration du groupe mutualité

Malgré le caractère essentiel de la biodiversité pour la planète et une volonté affichée d'agir en sa faveur, force est de constater qu'en la matière le chemin est encore long. Sa nécessaire prise en compte s'avère donc être une véritable opportunité et par conséquent, un levier en terme d'emplois dans une grande diversité de secteurs et de filières.

La biodiversité est source d'opportunités :

- En favorisant de nouvelles formes d'économie, circulaire ou autres, ou d'activités comme l'écotourisme, ou la réhabilitation de sites comme les carrières transformées en lieux de concerts ;
- En matière de transformation et d'évolution de métiers existants introduisant la dimension biodiversité puisqu'il s'appuie peu sur la création de nouveaux métiers ;
- En matière d'innovation comme l'illustrent les parcs naturels régionaux ;
- Par la création de nouvelles niches comme par exemple les enjeux liés aux plantes invasives ;
- En termes de transversalité sur les questions de biodiversité et santé, de biodiversité et climat, d'inégalités environnementales.

Prioritairement, le développement des emplois verts passe par une stratégie politique cohérente et lisible. Plusieurs leviers sont identifiés et méritent d'être rappelés : cibler les filières stratégiques, inciter les acteurs de la formation et de l'apprentissage, intégrer la biodiversité dans les stratégies d'entreprise, faire évoluer la fiscalité, impliquer les associations, mettre en place une politique territoriale dynamique, ne pas sanctuariser les territoires par des contraintes réglementaires trop lourdes.

Sur ce dernier point, l'avis s'intéresse à juste titre au rôle légitime et primordial des régions. L'exemple de programmes régionaux de soutien aux emplois verts et liés à la biodiversité, dont la volonté est de réduire l'empreinte écologique, est à valoriser sur l'ensemble du territoire national. Même s'il s'avère que la déclinaison de la biodiversité de manière transversale dans la politique régionale est difficile et demande beaucoup de pédagogie et de conviction. Appuyées par des exemples réussis concrets, mais également sur les compétences des CESER, toutes les régions

devraient initier et développer cette approche. Une fois encore, la vertu de la pédagogie n'est pas à démontrer tant elle est indispensable à la bonne appropriation du sujet.

Comme l'indique l'avis, cet enjeu nécessite une évaluation précise de la répartition des emplois dans les différents secteurs. Tout comme il s'avère pertinent d'identifier les emplois indirects et induits.

Dans le cadre de ses missions, l'agence française pour la biodiversité doit prendre toute sa part et apporter son expertise technique dans le plan de programmation de l'emploi et de compétences. C'est pourquoi nous soutenons les différentes recommandations destinées à soutenir ses moyens de fonctionnement, de manière substantielle.

L'enjeu de la formation initiale et continue en matière de biodiversité doit répondre à un triple défi : une évaluation de son offre, son articulation avec la recherche et l'innovation, et enfin son adéquation avec les métiers de la recherche, qu'ils exercent dans les associations ou les entreprises. Nous souscrivons ainsi à l'ensemble des préconisations de l'avis : meilleure adaptation de l'offre de formation aux besoins professionnels, cartographie des formations existantes, constitution d'une plateforme des formations continues autour d'objectifs et de principes communs.

Nos deux groupes estiment aussi qu'un effort doit être placé en matière de recherche publique. Le nombre de recrutements de chercheurs, techniciens et ingénieurs dans le champ biodiversité a significativement reculé au cours des dernières années. Une inversion de cette tendance serait de nature à mieux répondre aux besoins d'études en la matière. Nous sommes également sensibles aux propositions consistant à établir des passerelles entre formation et recherche d'une part, et entre les différents champs de recherche de la biodiversité d'autre part, afin d'améliorer la compréhension des écosystèmes et d'en optimiser le potentiel d'applications.

Nous insistons également sur la nécessité de soutenir toutes les actions du secteur non lucratif menées en faveur de la biodiversité, et notamment l'emploi associatif, le bénévolat, le volontariat et toutes les formes d'engagement citoyen. Le monde associatif est fortement mobilisé pour participer à l'effort de recherche et de préservation, informer le public, mais aussi faire évoluer mentalités et pratiques.

Outre les organisations de défense de la nature pour qui la biodiversité constitue l'un de ses « cœurs de métier », les fondations, fédérations sportives et associations d'éducation populaire s'illustrent particulièrement en la matière, à travers les activités de sensibilisation pédagogique comme de plein air qu'elles animent.

Les groupes de la mutualité et des associations se félicitent de l'attention portée à la mixité des métiers, et ce, dans la continuité de l'avis éponyme produit par notre conseil en novembre 2014.

Nous soutenons les recommandations visant à pallier l'actuelle répartition des métiers entre les hommes et les femmes due aux stéréotypes, à inciter les jeunes filles à s'orienter sur ces filières techniques sans distinction de compétences liées au sexe et par conséquent, à faire les modifications adéquates dans les référentiels métiers.

Les groupes de la mutualité et des associations félicitent le rapporteur pour cet avis qu'ils ont voté.